

AVIS PUBLIC


AVIS DE PROMULGATION

est par les présentes donné à tous les contribuables de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton que : Le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire du 5 novembre 2024, le règlement suivant : RÈGLEMENT 90-3 « Imposant divers tarifs pour l'utilisation des infrastructures et des services de la municipalité ». Ce règlement a reçu l'approbation suivante : Par le conseil : 5 novembre 2024.

Prenez avis que ce règlement est en vigueur conformément aux dispositions de la Loi et qu'il est disponible pour consultation sur le site Internet de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton à l'adresse suivante : <https://steclotildehorton.ca/reglements-municipaux-et-politiques/>

Donné et affiché à Sainte-Clotilde-de-Horton, ce 13e jour du mois de novembre 2024.

Le greffier-trésorier,



Simon Boucher

Certificat de publication

Je soussigné, Simon Boucher, résidant au 2230 rang de la Rivière de l'Est, à Ste-Clotilde-de-Horton, greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 13e jour du mois de novembre 2024, entre 9 heures et 10 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 13e jour du mois de novembre 2024.

Le greffier-trésorier



Simon Boucher